



RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO 2016-2018 CAPITALE-NATIONALE

Direction de la gestion des forêts Capitale-
Nationale–Chaudière-Appalaches
5 octobre 2017

Québec 

RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PAFIO 2016-2018
Unités d'aménagement 03151, 03152, 03153 et 03351

Produit le 5 octobre 2017

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique.

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches
1300, rue du Blizzard, bureau 100
Québec (Québec)
G2K 0G9
Téléphone : 418 643-4680
Télécopieur : 418 644-8960
Courriel : capitale-nationale@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/capitale-nationale.jsp

© Gouvernement du Québec (10 pts)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (10 pts)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015 (10 pts)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015 (10 pts)

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	3
4. Principaux commentaires reçus	5
5. Conclusion	12

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que « Les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la Municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1. ». Dans la région de la Capitale-Nationale, cinq Municipalités régionales de comté (MRC) se partagent cette responsabilité, soit:

- Portneuf;
- Jacques-Cartier;
- Côte-de-Beaupré;
- Charlevoix;
- Charlevoix-Est.

Celles-ci ont tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, une consultation publique sur les PAFIO selon les dispositions convenues, en se basant sur le manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 1er février au 4 mars 2016. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO des unités d'aménagement (UA) 031-51, 031-52, 031-53 et 033-51, plus particulièrement sur les points suivants :

1. la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer;
2. les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés (travaux commerciaux et non commerciaux).

Note : Par « travaux commerciaux », on entend tous travaux impliquant de la récolte de bois. Par « travaux non commerciaux », on entend tous travaux d'éducation visant à éclaircir les peuplements régénérés trop denses ou envahis par des essences indésirables ainsi que tous les soins nécessaires à l'établissement de la régénération naturelle ou artificielle.

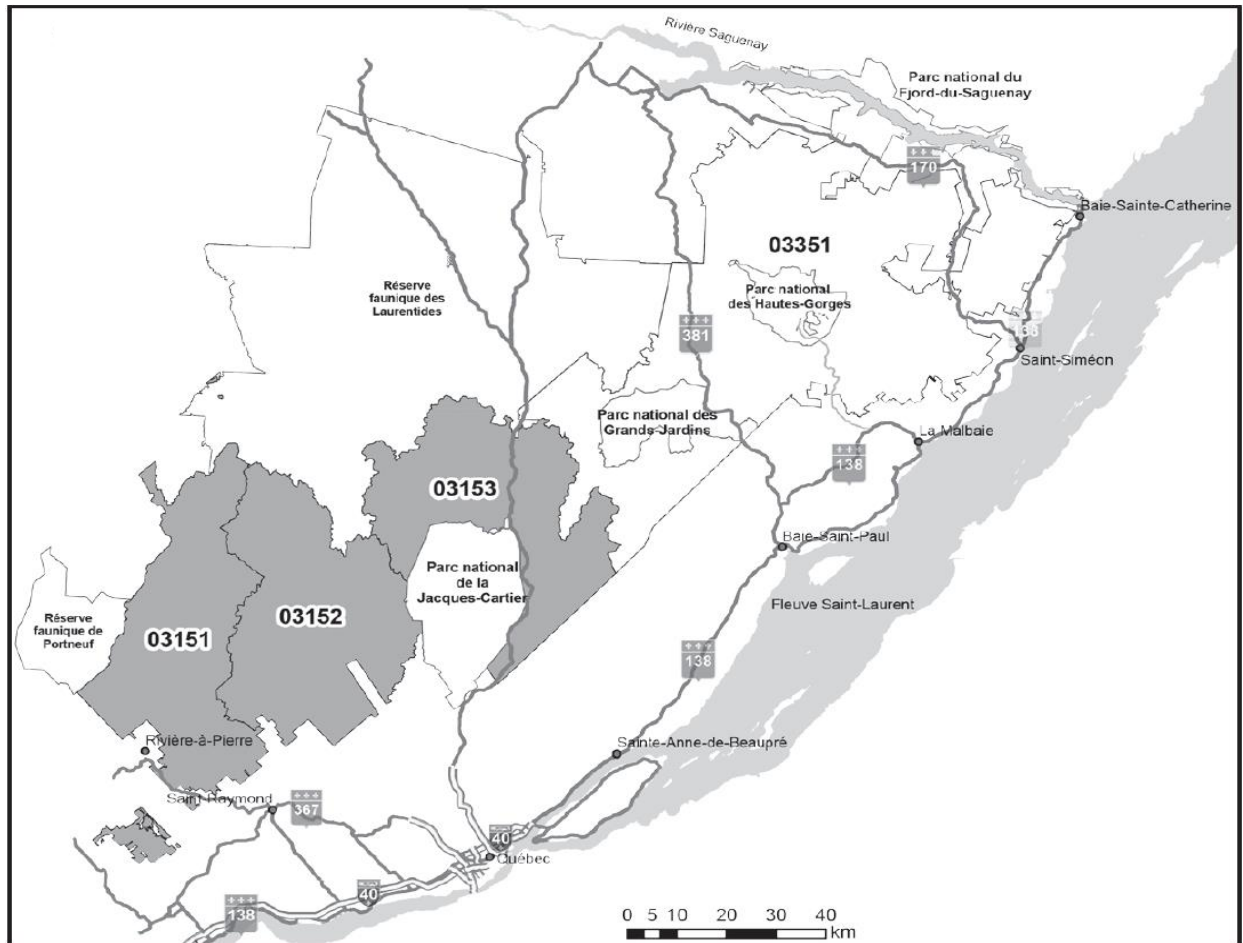
La consultation publique avait comme objectifs de :

- favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification opérationnelle de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de faire connaître ses intérêts, ses valeurs, ses préoccupations et ses besoins;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire public;
- permettre au ministre de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

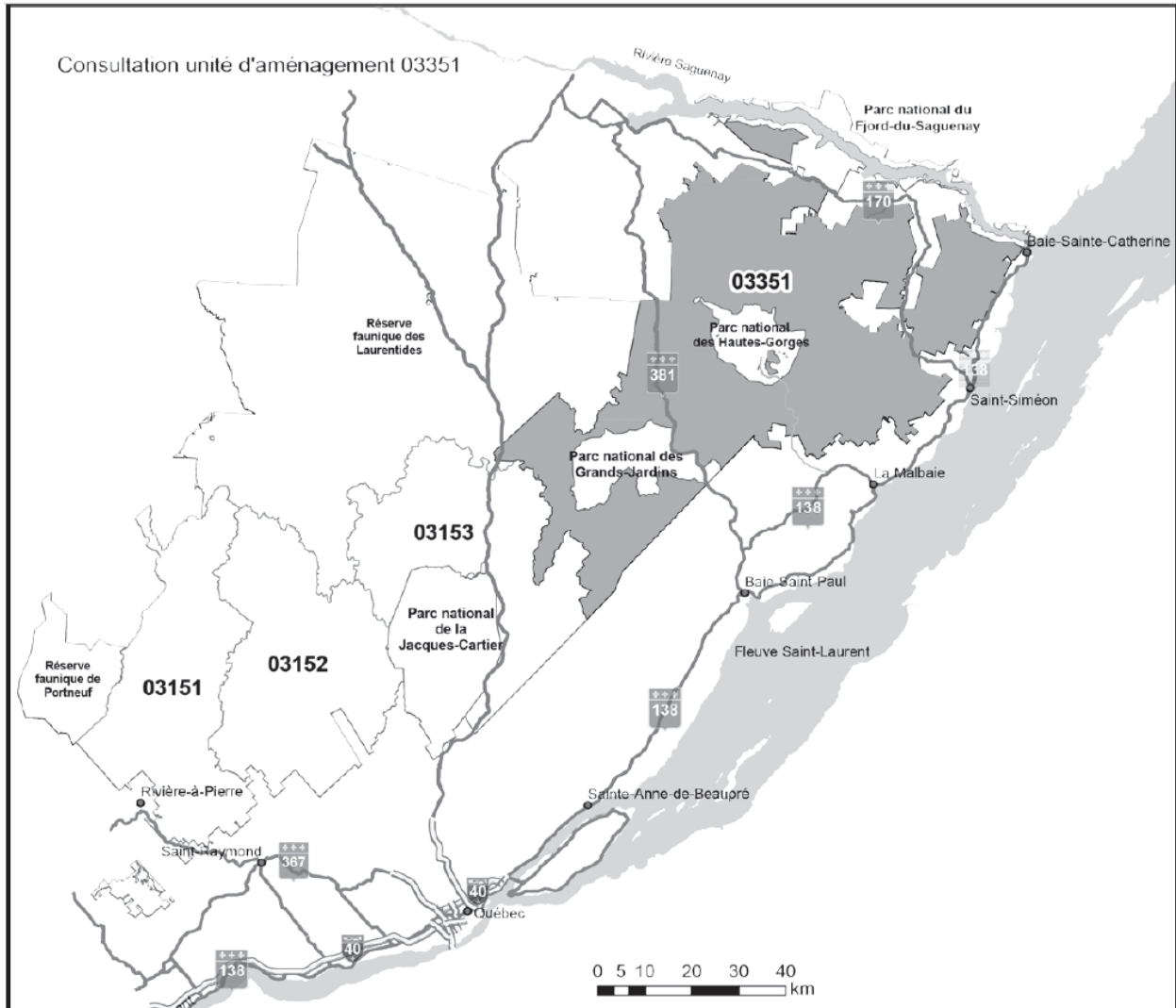
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

Les cartes 1 et 2 illustrent les territoires soumis à la consultation publique.

Carte 1 – Unités d'aménagement 031-51, 031-52 et 031-53.



Carte 2 – Unités d'aménagement 033-51



4. Principaux commentaires reçus

Vous trouverez dans les pages suivantes les commentaires reçus pendant la consultation et les réponses des Unités de gestion de Portneuf-Laurentides et de Charlevoix.

Tableau 1 : Commentaires reçus du public et réponses fournies par le MFFP

N ^o Participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
12	031-51	Villégiateur	Chantier Pevy Le villégiateur veut être contacté avant le début des travaux pour aller indiquer à un représentant de l'opérateur du chantier où est sa prise d'eau afin de la préserver.	Une mesure d'harmonisation demandant de communiquer avec le villégiateur, avant le début des travaux, a été créée.
19	031-51 031-52	OBV- CAPSA	Préoccupation par rapport à la récolte à l'intérieur de petits bassins versants (lacs Obtus, Perdrix, Lème). % de récolte semble trop important pour M. Blouin. Préoccupation également par rapport aux habitats aquatiques (omble de fontaine) versus la voirie forestière. Souhaite des "attentions particulières" et un "plan de suivi" des chemins à l'égard de la qualité de l'eau.	Un courriel a été adressé à M. Blouin, le 24 mars dernier. À ce titre, de façon à le rassurer, les mesures relatives au RNI, au RADF et aux lacs sans poisson constituant des « sites fauniques d'intérêt » lui ont été décrites. Aussi, de façon plus spécifique pour les lacs Perdrix et Lème, il a été écrit à M. Blouin que la planification finale de la récolte, à l'intérieur des bassins versants immédiats de ces lacs se fera de façon prioritaire en coupe partielle.
20	031-52	Villégiateur	Chantier Pleuven Le villégiateur veut être contacté avant le début des travaux pour aller indiquer à un représentant de l'opérateur du chantier où est sa prise d'eau afin de la préserver.	Une mesure d'harmonisation demandant de communiquer avec le villégiateur, avant le début des travaux, a été créée.
21	031-51	Villégiateur	Lacs Swayne, Seaton, Montplaisir Préoccupations par rapport à l'aspect visuel et aux types de coupes. Souhaiterait de la coupe mosaïque partout, mais de façon à ce qu'à l'échelle du terrain (promenade VTT, etc.), les coupes n'affectent pas le paysage.	Un courriel et une carte ont été transmis au villégiateur, le 9 février dernier à titre de complément d'information à celles laissées au moment de la rencontre d'information tenue dans le cadre de la consultation publique.
23	031-51 031-52	Villégiateur	Lac Cornuti Préoccupations relatives au paysage. Une fiche du participant doit nous être transmise.	La fiche du participant n'a pas été transmise au MFFP.
24	031-51 031-52	Villégiateur	Lac des Roches Préoccupation prise d'eau. Localisée hors secteur de coupe.	Lors de la rencontre d'information tenue dans le cadre de la consultation publique, il a été constaté avec le villégiateur, que la récolte n'affectera pas le secteur où se trouve la prise

No Participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
				d'eau.
25	031-51 031-52	Trappeur	Aires de trappe 80 (03-10-0012) et 84 (03-10-0016). Préoccupations par rapport à la localisation des secteurs d'intervention afin que ses installations de trappe n'entrent pas en conflit avec les coupes. Préoccupations également par rapport à la construction des chemins qui offrent de nouveaux accès au territoire. Cartes transmises.	Pour répondre aux préoccupations et aux demandes du trappeur, des cartes couvrant les aires de trappe et montrant la localisation des secteurs de coupe planifiés ont été produites et transmises au trappeur, le 10 février dernier.
26	031-51 031-52	Villégiateur	Rivière Mauvaise Préoccupation prise d'eau.	Une mesure d'harmonisation demandant de communiquer avec la villégiatrice, avant le début des travaux, a été créée.
27	031-52	Villégiateur	Lac Pleuven Préoccupation importance et types de coupes. Coupe partielle en grande majorité.	Lors de la rencontre d'information tenue dans le cadre de la consultation publique, de façon à rassurer le villégiateur, il a été expliqué que la majorité de la récolte du chantier Pleuven se fera par coupe partielle.
28	031-51	Trappeur	Secteur des Coteaux Souhaiterait que la protection des bandes riveraines s'applique sur 60 m plutôt que 20 m. Souhaiterait également que l'ensemble des interventions soit fait en coupe partielle.	Lors de la rencontre d'information tenue dans le cadre de la consultation publique, il a été mentionné au trappeur que la protection des cours d'eau est assurée par une bande de protection de 20 m, conformément au RNI. Il a également été expliqué que pour des raisons d'ordre sylvicole et financier, l'ensemble des interventions ne peuvent être réalisées par coupes partielles.
29	031-51	Villégiateur	Rivière aux Éclairs Beaucoup de coupes totales qui de surcroît se rendent très près de la rivière aux Éclairs. Explications supplémentaires à fournir en fonction des commentaires fournis via la fiche préparée suite à mon envoi de carte du 2016-02-11.	En plus d'une carte, des explications ont été fournies par courriel au villégiateur le 11 février dernier. Ces explications portaient sur les diverses étapes du processus de planification qui, pour plusieurs d'entre elles réduisent considérablement les superficies qui seront effectivement récoltées (raffinement des secteurs d'intervention potentiel par photo-interprétation fine puis par inventaire au terrain, application de la coupe mosaïque, établissement de bandes de protection des cours d'eau et de séparateurs coupe, ...). Les explications portaient également sur les différents types de coupe (totale et partielle), de même que sur la préoccupation du MFFP à remettre rapidement en production les secteurs qui font l'objet d'une récolte.
31	031-52	Villégiateur	Lac William Préoccupation d'ordre général pour l'environnement de son site de villégiature. Carte transmise.	Des cartes ont été transmises à la villégiatrice, à deux reprises, pour lui faire part de l'état d'avancement de la planification.

No Participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
				Par ailleurs, une mesure d'harmonisation a été créée pour s'assurer de la protection de la prise d'eau du chalet.
32	031-51	Trappeur	Lac Batiscan 1- Préoccupation par rapport à ses installations de trappe localisées près de son camp, le long d'un sentier bordant le lac Batiscan, dans la bande de 20 m. Craint les risques de chablis associés aux forts vents s'engouffrant dans l'axe du lac, ce qui affecterait sa ligne de trappe. 2- Au niveau du développement du réseau routier, souhaiterait que des interconnexions se créent entre les divers bassins de bois (lac Matthies vs lac Blanc; Zec Rivière-Blanche versus Zec Batiscan-Neilson).	Le trappeur a été reçu aux bureaux du MFFP, le 3 mars dernier, pour faire connaître ses préoccupations. Des explications relatives à la planification lui ont alors été données. Si au terme des travaux de planification il y avait effectivement de la récolte dans l'environnement du lac Batiscan, une zone de protection serait alors établie par rapport au camp de trappe et le trappeur serait avisé des secteurs de récolte visés pour qu'il puisse retirer ses équipements de trappe. Toutefois, pour ce qui est de créer des interconnexions routières entre les 2 ZEC, les gestionnaires de celles-ci s'y opposent.
33	031-51	Villégiateur	Préoccupation par rapport à la localisation des coupes, la localisation des chemins et le transport du bois.	Les préoccupations indiquées en ligne ont été reçues à titre informatif compte tenu de leur caractère très général. Dans ce contexte, aucune suite n'a été donnée par le MFFP compte tenu qu'aucune demande n'a été formulée.
35	031-51 031-52	ZEC Batiscan- Neilson	Une rencontre de consultation et d'harmonisation a été tenue spécifiquement pour les représentants des Zecs Rivière-Blanche et Batiscan-Neilson. Pour chacun des secteurs pour lesquels les Zecs ont des préoccupations particulières, des fiches d'harmonisation seront préparées et signées par les représentants des Zecs et le représentant du MFFP.	La signature des fiches d'harmonisation a été effectuée le 10 mai dernier, pour ce qui est de la ZEC Rivière Blanche et le 11 mai dernier, pour ce qui est de la ZEC Batiscan-Neilson.
36	Région	SÉPAQ	RF des Laurentides : 1a- Chantiers Sylvestre et Lac Andrews (31-51) : Les chemins d'accès à ces chantiers doivent provenir de la réserve faunique et non de la Zec afin d'assurer le contrôle et la mise en valeur de cette portion de la réserve faunique. 2a- Lonion, Moferrant, Dion, Croche (31-52) Les prescriptions et la localisation des blocs de coupe et des chemins forestiers ne doivent pas altérer la santé et la productivité des écosystèmes aquatiques, et ce particulièrement pour les lacs stratégiques de la RFL. Portneuf : 2a- Chantier Lac Central : Maintenir l'intégrité des limites entre la réserve faunique et la Zec. Ne pas planifier de chemins transfrontaliers et maintenir une bande de forêt	Une rencontre d'harmonisation a été tenue le 26 février 2016. Suite à cette rencontre, des fiches d'harmonisation ont été préparées et signées. Toutefois, pour certains chantiers, les fiches n'ont pas été signées puisque l'harmonisation n'est pas complétée. L'enjeu principal pour ces chantiers réside dans la localisation des accès routiers pour lesquels la Sépaq tient à ce qu'il n'y ait pas d'interconnexion avec les autres territoires fauniques structurés. L'harmonisation se poursuivra au cours des prochaines années pour les chantiers concernés.

No Participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
			intacte afin d'indiquer la limite entre les territoires sur le terrain (facilite le contrôle des activités sur le territoire) 2b- Chantier Le bon lac : Les prescriptions et la localisation des blocs de coupe et des chemins forestiers ne doivent pas altérer la santé et la productivité des écosystèmes aquatiques, et ce particulièrement pour le lac stratégique de la RFP, lac des deux baies. 2c- Chantier Lac Landry : Réviser les prescriptions sylvicoles en favorisant les coupes partielles et une forte rétention dans le but de maintenir la qualité des paysages (chalet Bordeleau) et l'intégrité des frayères situées au nord du lac Desliettes. RFL 1c et RFP 2d : Convenir d'un calendrier d'opérations afin d'harmoniser les opérations de mise en valeur et les opérations forestières en période de chasse au gros gibier.	
38	031-51	Villégiateur	Présentation des préoccupations par rapport aux secteurs d'intervention potentiels en périphérie du site de villégiature. Principaux éléments d'intérêt identifiés : encadrement visuel du chalet, ambiance forestière du secteur, secteur de chasse, diversité faunique, préoccupation par rapport à la construction de chemin dans cette zone d'activité, frayère à l'embouchure de la rivière Fullerton, dégradation et sédimentation du chemin à l'est du lac Peso.	En plus de la rencontre avec le villégiateur, le MFFP a transmis un courriel de rétroaction. Compte tenu que la planification du secteur où se trouve le chalet n'est pas très avancée et que la récolte n'est pas prévue avant 2018-2023, un élément d'intérêt a été saisi dans les bases de données du MFFP pour que le villégiateur soit de nouveau appelé à se prononcer sur les précisions qui seront alors apportées à la planification.
45	033-51	ZEC Buteux	Dans la Zec, s'assurer que le bois récolté soit sorti avant la fin de la saison d'opération de la Zec.	Mesure d'harmonisation 254, non retenue pour une raison d'impondérables qui par la nature du travail des opérateurs et de gestion de la zec, du climat et des saisons d'opération variables. M. Dubuc a été informé de vive voix, la demande demeure dans le système mais elle n'est pas activée dans les prescriptions concernées.
46	033-51	Trappeur	Lac Moise Conserver des bandes de voyage afin de favoriser la connectivité entre les habitats pour la martre.	Mesure d'harmonisation 243 appliquée sur prescription 16_023_43, demande gérée à l'interne, càd au niveau du découpage et de la répartition des blocs. Une partie du SIP a été retranchée afin de maintenir un corridor non récolté et une autre partie du SIP a été retenue en forêt résiduelle.
47	033-51	Villégiateur	Lac Baie des Rochers Empêcher la contamination des prises d'eau pour huit chalets au nord-est du lac Long. Demande à	Mesure d'harmonisation 238 appliquée sur prescription 16_056_15. Demande de rencontrer les représentants de

No Participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
			être contacté avant les opérations afin d'aller faire une validation sur le terrain avec les opérateurs.	propriétaires de chalets avant les opérations afin de localiser et protéger les prises d'eau.
49	033-51	Conseil des trappeurs	Être reconnu au même titre que les territoires structurés. Être invité aux rencontres spécifiques annuelles (comme Zecs et pourvoies). Enverra au MFFP une liste des personnes contacts pour les consultations futures.	Mesure d'harmonisation 238. Une liste de trappeurs à contacter a été créée et les trappeurs de la liste ont été invités à structurer leurs démarches afin d'être reconnus tel que les territoires structurés.
50	033-51	Villégiateur	Lac aux canards Préoccupation pour l'accès à cinq chalets au nord du lac Canard.	Mesure d'harmonisation 239. Cette demande est inhérente aux opérations. Nul besoin d'en faire la demande.
59	033-51	Villégiateur	Lac Gravel Exclure la bande de territoire public enclavée entre les terrains privés.	La bande a été retirée du secteur d'intervention.
63	033-51	Villégiateur	Lac Maringouin Prises d'eau pour trois chalets.	Envoi de la carte de consultation à M. Blackburn par courriel. Aucune demande n'a été formulée suite à cet envoi.
64	033-51	ZEC des Martres	<p>Lac du coq Rencontre avant de débiter les interventions avec la Zec et PFR. Récolter en début de saison. Pas d'empilement en bordure de la route principale. Période de chasse à proscrire. Secteur au nord du lac Coq inaccessible selon lui. Ponceau à la décharge du lac Coq à corriger. Laisser 20 m intacts autour du lac, car il s'agit d'un lac à ombles de fontaine.</p> <p>Pied des monts Pas de récolte pendant la chasse. Protection du sentier qui mène à la pêche à guai.</p> <p>Lac Fredo Protection du sentier de VTT. S'entendre pour un horaire si nécessaire pendant la période de chasse. Pas de travaux durant la chasse dans le secteur identifié d'un rond sur la carte.</p>	<p>La demande de rencontre a été ajoutée aux prescriptions 15_018_02 et 03</p> <p>Mesure d'harmonisation 222 appliquée sur prescriptions 15-018</p> <p>Mesure d'harmonisation 116 appliquée sur prescriptions 15-018</p> <p>Mesure d'harmonisation 117 appliquée sur prescriptions 15-018</p> <p>Mesure d'harmonisation 118 appliquée sur prescriptions 15-018</p> <p>Mesure d'harmonisation 175 Encore SIP CP LAC DE LA GROSSE FEMELLE (187 NON INV)</p> <p>Mesure d'harmonisation 224 appliquée sur prescription 16-929</p>
65	033-51	ZEC Lac-au-Sable	On demande à ce que le scarifiage et la plantation soient terminés avant la période de chasse à l'original.	Mesure d'harmonisation 247 aucun scarifiage de prévu sur la zec pour l'instant
65	033-51	ZEC Lac-au-Sable	<p>Jacob Protection supplémentaire sur le bord du lac (gauche). Retirer le morceau entre le lac Jacob et le nord du ruisseau (présence d'une frayère). Retirer la pointe dans le Y du ruisseau et voir le retour du contremaître avant de prendre décision.</p> <p>Des marais</p>	<p>Mesure d'harmonisation 226 appliquée sur 16_023_43, une protection adéquate a été apportée.</p> <p>Mesure d'harmonisation 227 appliquée sur 16_023_44, une protection adéquate a été apportée.</p>

No Participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
			Protection adéquate des chalets identifiés sur la carte. Période de chasse à l'original, voir Mario pendant la période de chasse.	Mesure d'harmonisation 225 appliquée sur 16_275_49, une protection adéquate a été apportée.
66	033-51	SÉPAQ	<p>Lac Savard Téléphoner à Sylvain Boucher avant de changer les ponts pour des ponceaux sur le chemin Ailloux. Éviter les dates de chasse à l'original.</p> <p>Lac Assigny Éviter les dates de chasse à l'original.</p> <p>Lac Faguet Couper l'apport en eau en coupant les sillons aux abords des cours d'eau sur 20 m au moins dans une direction.</p> <p>Ruisseau Philippe Considérer le territoire à protéger, territoire d'intérêt du lac Pikauba, voir avec Stéphane Déry. Débuter le traitement hors période de chasse à l'intérieur de la RFL en s'éloignant vers les grands axes routiers (175). Prendre contact avec la RFL avant la chasse.</p> <p>Lac Malbaie Attention pendant la période de chasse.</p> <p>Keable (Lac des fermiers) Éviter période de chasse pour tous les types de traitements. Attention à la frayère du lac Fermier et Eaux mortes. Prôner une approche de protection des ruisseaux tributaires.</p>	<p>Entente directe entre la RFL et le BGA (PFR)</p> <p>Les demandes en lien avec la période de chasse ont été inscrites aux prescriptions correspondantes.</p> <p>Mesure d'harmonisation 232 appliquée sur 16_501</p> <p>Le territoire d'intérêt a été considéré, aucune modalité n'a à être appliquée.</p> <p>Mesure d'harmonisation 231 SIP non programmée</p> <p>Mesure d'harmonisation 230 SIP non programmée</p>
67	033-51	FPQ	<p>Lac Moreau Préférence d'exécuter les interventions tôt en saison.</p> <p>Lac aux canards Dans le cas des CPRS, quand la topographie le permet, convenir d'éléments de protection en bordure du chemin principal et convenir d'endroits d'empilement adéquats selon la mesure du possible afin de préserver une ambiance naturelle en bordure des chemins. Convenir d'un calendrier adapté à la chasse à l'original à l'arme à feu.</p> <p>16 315 08</p>	<p>Mesure d'harmonisation 234 appliquée sur 16_225_01 et 02.</p> <p>Mesure d'harmonisation 235 appliquée sur entente directe entre la Daniel Foster et Guillaume Paré, représentant de scierie Dion.</p>

N ^o Participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses MFFP
			Protection d'une tourbière aménagée. Lac du tonnerre En attente d'informations plus précises de la pourvoirie.	Mesure d'harmonisation 173 appliquée sur le contour du SI de la 16_235_08
68	033-51	Trappeur	Informations générales. Avertir lorsque le secteur sera sélectionné pour qu'il retire ses pièges.	C'est fait par la TGIRT et aussi par courriel sur la liste des trappeurs
69	033-51	Villégiateur	Lac Maringouin Autour du lac Charny : Encadrement visuel, protéger les prises d'eau, bandes de protection autour des sites de villégiature.	Mesure d'harmonisation 250 appliquée sur le contour du SI de la 16_071_40
70	033-51	Villégiateur	Lac Maringouin Informations générales et le villégiateur voudrait qu'une attention particulière soit portée dans la coupe le long du chemin d'accès des chalets au sud du lac Charny. Pas de coupe totale si possible.	Mesure d'harmonisation 240 appliquée sur le contour du SI de la 16_071_40
71	033-51	Inconnu	Lac Gravel Informations générales et ne demande pas de coupe. Période de chasse et pas de chemin dans leur territoire.	Mesure d'harmonisation 244 appliquée sur le contour du SI de la 16_022_28
72	033-51	Villégiateur	Lac de la souris Proposition d'un tracé de chemin afin de « sauver » le passage sur plusieurs ponts.	Mesure d'harmonisation 248 SIP non programmée C'est une proposition de tracé de chemin qui n'a pas été retenue.
73	033-51	Villégiateur	Lac Maringouin Date d'opérations.	Mesure d'harmonisation 242 appliquée sur 16_071_40

5. Conclusion

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel proposé. Cet exercice permet de bonifier la conception des PAFIO et contribue à harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population.

Les PAFIO 2016-2018 sont en vigueur du 1er avril 2016 au 31 mars 2018. Pour consulter les différents documents de planification forestière pour la région de la Capitale-Nationale, visitez le site Web du MFFP (mffp.gouv.qc.ca).

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

